

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 09 JUIL. 2026
FIXANT LA LISTE DES TERRAINS DE CAMPING ET DE STATIONNEMENT DE
CARAVANES SITUÉS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE DANS DES ZONES SOUMISES À
UN RISQUE NATUREL OU TECHNOLOGIQUE PRÉVISIBLE

LE PRÉFET DU FINISTÈRE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code de l'Urbanisme ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure ;
- Vu** le Code de l'Environnement ;
- Vu** le Code des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code forestier ;
- Vu** le Code du tourisme ;
- Vu** la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquête publique ;
- Vu** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret du 28 avril 2025 portant nomination du préfet de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Finistère ;
- Vu** l'arrêté du 6 février 1995 fixant le modèle du cahier de prescriptions de sécurité destiné aux gestionnaires des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;
- Vu** l'arrêté du 2 décembre 2009 portant complément à l'autorisation accordée par arrêté préfectoral du 9 février 1982 au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement concernant le barrage du Drennec à Sizun ;
- Vu** l'arrêté n°2014322-0003 du 18 novembre 2014 relatif à la sécurité des terrains de camping, des parcs résidentiels de loisirs et des villages vacances classés en hébergements légers ;
- Vu** l'arrêté n°2016356-0002 du 21 décembre 2016 fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes situés en totalité ou partie dans des zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible ;

- Vu** l'arrêté du 25 septembre 2024 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) ;
- Vu** l'arrêté du 20 mai 2025 modifiant l'arrêté du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L.133-1 du Code forestier ;
- Vu** la circulaire interministérielle n° 97-106 du 25 novembre 1997 relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping situés dans les zones à risques ;
- Vu** la circulaire interministérielle du 7 avril 2010 relative aux mesures à prendre suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010 ;
- Vu** l'instruction gouvernementale conjointe du 6 octobre 2014 relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping et de caravanage situés dans des zones de submersion rapide ;
- Vu** les Plans de Prévention des Risques-Naturels (PPR-N) et Technologiques (PPR-T) approuvés et prescrits des communes concernées ;
- Vu** le courrier du 18 décembre 2013 portant à connaissance les nouvelles cartographies des zones basses littorales aux maires des communes concernés ;
- Vu** le guide national de mars 2023 sur la sécurité des terrains de camping, rédigé par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et la fédération nationale de l'hôtellerie de plein air, en lien avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- Vu** l'avis favorable approuvant le projet d'arrêté et le cahier de prescriptions lors de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible, en date du 25 juin 2026 ;

Considérant les risques reconnus comme prévisibles pouvant affecter les terrains de camping cités en annexe ;

Considérant qu'il convient d'apporter à la population une information préventive sur les risques majeurs auxquels elle est exposée ;

Considérant que le passage de la tempête Ciaran des 1^{er} et 2 novembre 2023 a démontré la nécessité de prendre en compte le risque vents violents (tempête) dans les dispositifs de sécurité de l'ensemble des campings ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE

Article 1 La liste des campings exposés à un aléa significatif au regard des risques majeurs du département du Finistère, après révision complète, est arrêtée dans l'annexe au présent arrêté.

Article 2 Les propriétaires ou exploitants des terrains de camping et assimilés figurant sur cette liste proposent aux maires des communes concernées la réalisation ou la mise à jour des prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation des occupants permettant d'assurer leur sécurité.

Ces prescriptions sont présentées sous la forme du modèle de cahier de prescriptions de sécurité (CPS), transmis par la Préfecture du Finistère à chaque maire, prévu à l'article R125-19 du Code de l'Environnement. L'arrêté interministériel du 6 février 1995 susvisé fixe le modèle du cahier de prescriptions de sécurité.

Article 3 Pour chaque terrain de camping et assimilé figurant sur la liste, les maires des communes recueilleront et transmettront, pour avis, les propositions de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ou à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes, en application des articles R125-15 et R125-20 du Code de l'environnement.

Article 4 L'ouverture et l'accueil au public des campings soumis à un risque de submersion marine ou des parties de campings situées dans une zone à risque de submersion, comme représentés sur les cartes réglementaires des Plans de Prévention des Risques Littoraux et des Plans de Prévention des Risques de Submersion Marine, ainsi que sur les cartes des zones basses littorales version 2013, sont autorisés uniquement pendant la période allant du premier (1^{er}) avril au quinze (15) septembre.

Néanmoins, les parties de ces campings situées en dehors des zones à risques peuvent faire l'objet d'une ouverture sur une période plus large sous réserve d'aménagements permettant de garantir la sécurité de leurs occupants. Les cahiers de prescriptions intégrant ces aménagements spécifiques devront faire l'objet d'un avis favorable de la sous-commission pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravane avant approbation par les mairies.

Article 5 En cas d'inexécution totale ou partielle de ces prescriptions par l'exploitant dans les délais prévus par le courrier accompagnant la notification de cet arrêté à l'exploitant, le maire ou, en cas de carence, le préfet, peut ordonner, après mise en demeure restée sans effet, la fermeture temporaire du terrain et l'évacuation des occupants jusqu'à l'exécution des prescriptions.

Article 6 Tout changement de situation concernant les terrains de camping et assimilés figurant sur la liste sera signalé par les propriétaires, les exploitants ou les mairies des communes concernées à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes.

Article 7 Chaque terrain de camping et assimilé figurant sur la liste est susceptible de faire l'objet d'une visite de sécurité de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes.

Article 8 Il est recommandé aux maires des communes concernées d'associer les propriétaires ou exploitants des terrains de camping et assimilés, figurant sur la liste, à l'élaboration ou la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) prévus par le Code de la sécurité intérieure.

Afin de favoriser une connaissance réciproque et d'identifier les interactions opérationnelles, le PCS est le document adéquat pour identifier certaines informations stratégiques comme les coordonnées de l'exploitant, les capacités des installations ou les modalités de mise à l'abri (confinement ou évacuation) des usagers du camping, en lien avec le cahier des prescriptions de sécurité (CPS).

Article 9 Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes concernées. Les maires notifieront le présent arrêté aux propriétaires ou exploitants des terrains de camping et assimilés figurants sur la liste.

Article 10 Les propriétaires ou exploitants des terrains désignés dans le tableau annexé au présent arrêté devront procéder à l'affichage du présent arrêté et de ses annexes dans une partie visible de leur établissement.

Article 11 L'arrêté n°2016356-0002 est abrogé.

Article 12 Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux (2) mois suivant la date de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère ou hiérarchique auprès du ministre en charge de l'environnement ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception par l'autorité administrative vaut décision implicite de rejet ; la décision rejetant ce recours peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision expresse ou de la date à laquelle naît une décision implicite ;

- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 Rennes Cedex)

La juridiction administrative peut être saisie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie dématérialisée depuis le site <https://www.telerecours.fr>.

Article 13 Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, sous-préfet de l'arrondissement de Quimper, les sous-préfets des arrondissements de Brest, Morlaix et Châteaulin, le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère, les maires des communes dans lesquelles sont situées les zones désignées dans le tableau annexé au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,



Louis LE FRANC

Glossaire — Annexe de l'arrêté préfectoral

Fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes situés en totalité ou en partie dans des zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible

Ce glossaire présente les acronymes utilisés pour identifier les zones de risques impactant les terrains de camping et de stationnement de caravanes.

Acronyme	Définition	Description
PPRL	Plan de Prévention des Risques Littoraux	Document réglementaire couvrant plusieurs aléas côtiers : submersion marine, érosion du trait de côte, choc mécanique des vagues...
PPRSM	Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine	Document réglementaire traitant de l'inondation temporaire des terres par la mer (tempêtes, fortes marées).
ZBL	Zones Basses Littorales (aléa moyen, fort et lié au changement climatique)	Porter à connaissance des maires concernés en 2013 des secteurs situés en dessous du niveau marin de référence, exposés au risque de submersion y compris dans le contexte du changement climatique, sur l'ensemble du département. Application du R111-2 : Code de l'Urbanisme.
PPRi	Plan de Prévention des Risques d'Inondation	Document réglementaire délimitant les zones exposées aux crues et débordement de cours d'eau.
AZI	Atlas des Zones Inondables	Porter à connaissance des maires concernés en février 2015 pour une bonne prise en compte du risque inondation dans l'application du droit des sols (R111-2 : Code de l'Urbanisme), sur l'ensemble du département.
PPRMT	Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain	Document réglementaire encadrant les zones exposées aux déplacements du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine : éboulements, glissements de terrain, effondrements de cavités.
PPI	Plan Particulier d'intervention	Plan de secours activé en cas d'accident majeur (notamment d'origine nucléaire), définissant l'organisation des secours et les mesures de protection des populations.

Pour rappel, les campings exposés à un **risque de submersion** (PPRL, PPRSM et ZBL) sont soumis à des règles spécifiques d'ouverture. Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral, ils ne peuvent accueillir du public que du 1er avril au 15 septembre.

Néanmoins, les parties de ces campings situées en dehors des zones à risques peuvent faire l'objet d'une ouverture sur une période plus large, sous réserve d'aménagements permettant de garantir la sécurité de leurs occupants. Les cahiers de prescriptions intégrant ces aménagements spécifiques devront faire l'objet d'un avis favorable de la sous-commission pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravane, avant approbation par les mairies.

Le détail des prescriptions en matière d'information, d'alerte et d'évacuation figure dans le **cahier de prescriptions** joint au présent arrêté.

Pour en savoir plus

L'ensemble des dossiers réglementaires et des informations relatives à la gestion des risques dans le département est disponible sur le site des services de l'État en Finistère : www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels-et-technologiques

Liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes situés en totalité ou en partie dans des zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible

Commune	Dénomination du camping (site d'implantation)	Risques submersion marine (PPRL, PPRSM, ZBL)	Inondation continentale (PPRI, AZI)	Mouvement de terrain (PPRMT)	Tempête	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque Technologique (PPI)	Séisme (risque faible)
AUDIERNE	Camping de Kerivoas				✓				✓
BANNALEC	Camping Les Genets d'Or				✓				✓
BANNALEC	Camping a la ferme Kerjean				✓				✓
BAYE	Camping A l'Abri de l'océan				✓				✓
BENODET	Camping Vat Le Poulmic				✓				✓
BENODET	Camping du Letty	PPRL, ZBL			✓				✓
BENODET	Camping Escale Saint-Gilles - Sandaya				✓				✓
BENODET	Camping de la Mer Blanche				✓				✓
BENODET	Camping de Benodet				✓				✓
BENODET	Camping du Poulquer				✓				✓
BENODET	Camping du Trez				✓				✓
BENODET	Camping de la Plage				✓				✓
BEUZEC-CAP-SIZUN	Camping de Pors Peron				✓				✓
BEUZEC-CAP-SIZUN	Camping a la Ferme de Cosquer				✓				✓
BOTMEUR	Camping Municipal				✓	✓			✓
BRASPARTS	Camping La Ferme de Tuchenou				✓	✓			✓
BRENNILIS	Camping Municipal Le Drosera				✓	✓	✓		✓
BREST	Camping du Goulet				✓			✓	✓
CAMARET SUR MER	Camping Le Grand Large				✓	✓			✓
CAMARET SUR MER	Camping Municipal du Lannic				✓	✓			✓
CARANTEC	Yelloh ! Village Les Mouettes	ZBL			✓				✓
CARANTEC	Camping Les Hortensias - Ferme de Kermen				✓				✓
CARHAIX PLOUGUER	Camping Municipal de La Vallée de l'Hyères		✓		✓				✓
CHATEAULIN	Camping Municipal de Rodaven		✓		✓				✓
CHATEAUNEUF-DU-FAOU	Camping Municipal de Penn ar Pont		✓		✓		✓		✓
CLEDEN CAP SIZUN	Camping de La Baie des Trepassés				✓				✓
CLEDEN CAP SIZUN	Camping de Kéringard				✓				✓
CLEDEN POHER	Camping du Moulin Vert		✓		✓		✓		✓
CLEDER	Camping Municipal de Poulenhou	PPRSM, ZBL			✓				✓
CLEDER	Camping Village de Roguennic	PPRSM, ZBL			✓				✓
CLOHARS FOUESNANT	Camping Marvilla Parks - Port de Plaisance				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Aire Naturelle de Camping de la Laita				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Camping le Kergariou				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Camping Les Embruns				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Camping de Croaz An Ter				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Camping Les Grands Sables				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Camping Le Kerou - Sandaya				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Camping de Locouarn				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Camping du Quinquis				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Camping de Kervoën				✓				✓
CLOHARS-CARNOET	Camping du Pouldu				✓				✓
COLLOREC	Camping de Kernevez				✓		✓		✓
COMBRIT	Camping de Menez Lanveur				✓				✓
COMBRIT	Camping Marvilla Parks - Le Helles				✓				✓
COMMANA	Camping Le Drennec				✓	✓			✓

Commune	Dénomination du camping (site d'implantation)	Risques submersion marine (PPRL, PPRSM, ZBL)	Inondation continentale (PPRL, AZI)	Mouvement de terrain (PPRMT)	Tempête	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque Technologique (PPI)	Séisme (risque faible)
CONCARNEAU	Camping Les Pres Verts Aux 4 Sardines				✓				✓
CONCARNEAU	Camping Le Moulin d'Aurore				✓				✓
CONCARNEAU	Camping Les Sables Blancs				✓				✓
CONCARNEAU	Camping Le Cabellou Plage	PPRL, ZBL			✓				✓
CONCARNEAU	Camping De Lochrist				✓				✓
CROZON	Camping de Trez Rouz				✓	✓			✓
CROZON	Camping de l'Aber				✓	✓			✓
CROZON	Camping de la Presqu'île				✓	✓			✓
CROZON	Camping Les Pieds dans l'eau				✓	✓		✓	✓
CROZON	Camping de la Plage de Goulien				✓	✓			✓
CROZON	Camping des Pins				✓	✓			✓
CROZON	Camping Les Bruyeres				✓	✓			✓
DOUARNENEZ	Camping G.C.U			✓	✓				✓
DOUARNENEZ	Camping de Kerleyou				✓				✓
DOUARNENEZ	Camping de Trezullen			✓	✓				✓
DOUARNENEZ	Camping Huttopia				✓				✓
DOUARNENEZ	Camping Croas Men				✓				✓
ELLIANT	Camping Municipal (LD Keryannick)				✓				✓
FOUESNANT	Camping de Kersentic				✓				✓
FOUESNANT	Camping Yelloh Village l'Atlantique	PPRL, ZBL			✓				✓
FOUESNANT	Camping Les Mimosas				✓				✓
FOUESNANT	Camping Kost-Ar-Moor - SARL KOMO	PPRL, ZBL			✓				✓
FOUESNANT	Camping la Roche Percee				✓				✓
FOUESNANT	Camping Kervastard				✓				✓
FOUESNANT	Camping de la Piscine				✓				✓
FOUESNANT	Camping Penhoat	PPRL, ZBL			✓				✓
FOUESNANT	Bot Conan lodge				✓				✓
FOUESNANT	Camping Bienvenue à la ferme de Léanou				✓				✓
FOUESNANT	Camping de la Plage de Cleut Rouz	PPRL, ZBL			✓				✓
FOUESNANT	Camping Domaine Le Grand Large	PPRL, ZBL			✓				✓
FOUESNANT	Camping de Kerscolper				✓				✓
FOUESNANT	Flower Camping - Le Vorlen	PPRL, ZBL			✓				✓
GARLAN	Ferme de Kerroyal				✓				✓
GOUENNACH	Camping de Pors Keraign				✓				✓
GOUILIEN	Camping Municipal de Kerros				✓				✓
GOUILIEN	Camping Au Bon Vivre				✓				✓
GOUILVEN	Aire Naturelle de Ty Poas				✓				✓
GUILLIGOMARC H	Camping Bois des ecreuils				✓				✓
GUIMILIAU	Moulin de Penhoat Huon				✓				✓
GUISSENY	Camping du Curnic	PPRSM, ZBL			✓				✓
HENVIC	Camping de mon Village				✓				✓
HUELGOAT	Camping La Riviere d'Argent		✓		✓	✓			✓
HUELGOAT	Camping Municipal du Lac		✓		✓	✓			✓
ILE DE BATZ	Terrain communal				✓				✓
ILE MOLENE	Aire naturelle de camping				✓				✓
ILE TUDY	Camping G.C.U	PPRL, ZBL			✓				✓
ILE TUDY	Camping Municipal Le Sillon	PPRL			✓				✓

Commune	Dénomination du camping (site d'implantation)	Risques submersion marine (PPRL, PPRSM, ZBL)	Inondation continentale (PPRI, AZI)	Mouvement de terrain (PPRMT)	Tempête	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque Technologique (PPI)	Séisme (risque faible)
ILE TUDY	Camping Le Bois D'Amour	PPRL, ZBL			✓				✓
KERLOUAN	Camping Plage de Meneham				✓				✓
KERLOUAN	Camping Municipal de Rudoloc	ZBL			✓				✓
KERLOUAN	Camping de Neiz Vran				✓				✓
LA FORET FOUESNANT	Camping Kersioual				✓				✓
LA FORET FOUESNANT	Camping de Kerleven	PPRL, ZBL			✓				✓
LA FORET FOUESNANT	Camping Les Falaises				✓				✓
LA FORET FOUESNANT	Camping Ponterec				✓				✓
LA FORET FOUESNANT	Camping du Manoir de Penn Ar Ster	PPRL, ZBL			✓				✓
LA FORET FOUESNANT	Camping Saint-Laurent - Capfun				✓				✓
LA FORET FOUESNANT	Camping Les Saules				✓				✓
LA FORET FOUESNANT	Camping de Keranterec				✓				✓
LAMPAUL PLOUDALMEZEAU	Camping Municipal des Dunes	ZBL			✓				✓
LANDEDA	Camping des Abers				✓				✓
LANDEDA	Camping de Penn Enez				✓				✓
LANDELEAU	Camping La Montagne Vihan				✓		✓		✓
LANDEVENNEC	Camping du Pal	ZBL	✓		✓	✓			✓
LANDUDEC	Camping Paradis le domaine de Bel Air				✓				✓
LANDUNVEZ	Camping Municipal Saint-Gonvel				✓				✓
LANILDUT	Camping du Tromeur				✓				✓
LANVEOC	Camping Gwel Kaer				✓	✓		✓	✓
LANVEOC	Camping Cap Ouest				✓	✓			✓
LE CLOITRE ST THEGONNEC	Camping des Bruyeres				✓	✓			✓
LE CONQUET	Camping Les Blancs-sablons				✓				✓
LE FAOU	Camping de mon village - Park An Aod	ZBL	✓		✓	✓			✓
LE JUCH	Cabanétapes				✓				✓
LOCMARIA PLOUZANE	Camping Municipal de la Plage Portez -Night&Day				✓				✓
LOCQUIREC	Camping Le Rugunay				✓				✓
LOCQUIREC	Camping du Fond de la Baie (Camping Municipal)				✓				✓
LOCQUIREC	Camping G.C.U				✓				✓
LOCRONAN	Camping De Locronan				✓				✓
LOCTUDY	Camping des Mouettes				✓				✓
LOCTUDY	Camping des Hortensias				✓				✓
LOCTUDY	Camping de Kergall	PPRL, ZBL			✓				✓
LOCUNOLE	Camping Marvilla Parks - Ty Nadan		✓		✓				✓
LOGONNA DAOULAS	Camping de Gouelet Ker				✓				✓
LOGONNA DAOULAS	Camping du Roz				✓				✓
MELGVEN	Camping eco-touristique - Kerbouzier				✓		✓		✓
MILIZAC GUIPRONVEL	Camping de la Recre				✓				✓
MOELAN SUR MER	Camping de l'île Percee				✓				✓
MOELAN SUR MER	Camping de Tel Ar Mor				✓				✓
MOELAN SUR MER	Camping de la Grande Lande				✓				✓
NEVEZ	Camping Les 2 Fontaines - Sandaya				✓				✓
NEVEZ	Camping du Vieux Verger				✓				✓
NEVEZ	Camping des Chaumieres				✓				✓
NEVEZ	Camping de Keraeren				✓				✓
NEVEZ	Camping Cote o Port Manec'h - Sandaya				✓				✓

Commune	Dénomination du camping (site d'implantation)	Risques submersion marine (PPRL, PPRSM, ZBL)	Inondation continentale (PPRL, AZI)	Mouvement de terrain (PPRMT)	Tempête	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque Technologique (PPI)	Séisme (risque faible)
NEVEZ	Camping des Pierres Debout				✓				✓
NEVEZ	Camping Raguenes Plage				✓				✓
NEVEZ	Camping de l'Océan				✓				✓
OUESSANT	Camping Municipal Penn Ar Bed				✓				✓
PENMARCH	Camping G.C.U Kerity	PPRL, ZBL			✓				✓
PENMARCH	Camping de la Joie	PPRL, ZBL			✓				✓
PENMARCH	Camping Municipal Toul ar Ster	PPRL, ZBL			✓				✓
PENMARCH	Camping La Plage - Yellow Village	PPRL, ZBL			✓				✓
PENMARCH	Camping Le Grand bleu	PPRL, ZBL			✓				✓
PENMARCH	Camping Les Genets - Flower Camping				✓				✓
PEUMERIT	Camping de Pengilly au BOIS JOLI				✓				✓
PLEYBEN	Camping Municipal Pont-Cobiant		✓		✓		✓		✓
PLOBANNALEC-LESCONIL	Camping Yellow ! Village L'Océan Breton				✓				✓
PLOBANNALEC-LESCONIL	Camping des Sables Blancs				✓				✓
PLOBANNALEC-LESCONIL	Camping de Kéralouët	PPRL, ZBL			✓				✓
PLOBANNALEC-LESCONIL	Camping des Dunes	PPRL, ZBL			✓				✓
PLOBANNALEC-LESCONIL	Camping La Grande Plage - Flower Camping	PPRL, ZBL			✓				✓
PLOEVEN	Camping de la Mer	ZBL			✓				✓
PLOMEUR	Camping de La Torche				✓				✓
PLOMEUR	Camping de Lanven				✓				✓
PLOMEUR	Aire Naturelle Keraluic				✓				✓
PLOMODIERN	Camping Paradis la Mer d'Iroise				✓	✓			✓
PLOMODIERN	Camping Ti Rouz				✓	✓			✓
PLOMODIERN	Camping Goulit Ar Guer				✓	✓			✓
PLOMODIERN	Camping Kervella				✓	✓			✓
PLOMODIERN	Camping Le Kergorz	ZBL			✓	✓			✓
PLOMODIERN	Camping de la Plage de Pors Ar Vag				✓	✓			✓
PLOMODIERN	Camping Le Bonheur Côté Pré				✓		✓		✓
PLONEOUR LANVERN	Camping de la Ville d'Ys				✓				✓
PLONEVEZ PORZAY	Camping Kervel - Capfun				✓				✓
PLONEVEZ PORZAY	Camping Pre de la Mer				✓				✓
PLONEVEZ PORZAY	Camping de la Plage de Treguer	ZBL			✓				✓
PLONEVEZ PORZAY	Camping Trezmalaouen - Les etapes Andre Trigano				✓				✓
PLOUARZEL	Camping de Ruscumunoc				✓				✓
PLOUARZEL	Camping de Porsevigne				✓				✓
PLOUARZEL	Camping de Porscudic				✓				✓
PLOUEGAT GUERAND	Camping du château du Guerrand				✓				✓
PLOUENAN	Camping Kerlaudy - Mer et Yourte				✓		✓		✓
PLOUESCAT	Camping de la Baie de Keric - Marvillia parks				✓				✓
PLOUESCAT	Camping Municipal de Poulofen				✓				✓
PLOUZOC H	Camping de la Baie de Terenez				✓				✓
PLOUGASNOU	Camping Domaine de Mesqueau				✓				✓
PLOUGASNOU	Camping Municipal de la Mer				✓				✓
PLOUGASNOU	Camping du Tregor				✓				✓
PLOUGASNOU	Camping de Kenven				✓				✓
PLougastel Daoulas	Camping Saint-Jean	ZBL			✓		✓		✓
PLougonvelin	Camping Les Terrasses de Bertheaume				✓				✓

Commune	Dénomination du camping (site d'implantation)	Risques submersion marine (PPRL, PPRSM, ZBL)	Inondation continentale (PPRI, AZI)	Mouvement de terrain (PPRMT)	Tempête	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque Technologique (PPI)	Séisme (risque faible)
PLOUGONVELIN	Camping de Keryel				✓				✓
PLOUGOULM	Camping du Bois de la Palud				✓				✓
PLUGUERNEAU	Camping du Vougot	PPRSM, ZBL			✓				✓
PLUGUERNEAU	Camping de la Greve Blanche				✓				✓
PLUGUERNEAU	Camping du phare de l'île vierge				✓				✓
PLOUHINEC	Camping de Kersiny				✓				✓
PLOUHINEC	Camping GCU Mesperleuc				✓				✓
PLOUHINEC	Camping Naeco - Baie d'Audierne				✓				✓
PLOUHINEC	Camping Le Loup Blanc				✓				✓
PLOUHINEC	Camping de Larenvoile				✓				✓
PLUIGNEAU	Camping a la Ferme de Croas Men				✓				✓
PLOUNEOUR BRIGNOGAN PLAGES	Camping slow village Breizh Legendes				✓				✓
PLOUNEOUR BRIGNOGAN PLAGES	Camping Cote des Legendes	ZBL			✓				✓
PLOUNEOUR BRIGNOGAN PLAGES	Camping Les Nymphéas				✓				✓
PLOUNEVESZ LOCHRIST	Camping Ode-Vras	PPRSM, ZBL			✓				✓
PLOUVORN	Camping Ti Tulipe				✓		✓		✓
PLOVAN	Camping Municipal de Ru Vein				✓				✓
PLOZEVET	Camping de la Corniche, OleLA				✓				✓
PONT AVEN	Domaine de Kerlann - Camping Siblu				✓				✓
PONT CROIX	Camping Lizoe - Entre pierres et mer				✓				✓
PONT LABBE	Camping Résidentiel du Bois Soleil				✓		✓		✓
PORSPODER	Camping Mezou Pors - Village Vacances				✓				✓
POULDREUZIC	Camping de Logan - Les Peupliers				✓				✓
POULDREUZIC	Camping du Littoral				✓				✓
POULLAN SUR MER	Camping de la Baie de Douarnenez				✓				✓
PRIMELIN	Camping Municipal de Kermalero				✓				✓
QUIMPER	Camping de l'Orangerie de Lanniron - Sunelia		✓		✓				✓
QUIMPER	Camping Municipal Bois du Seminaire				✓				✓
QUIMPERLE	Camping Municipal				✓				✓
RIEC SUR BELON	Camping de Trocherou				✓				✓
RIEC SUR BELON	Camping du Chateau du Belon				✓				✓
ROSCANVEL	Camping Municipal de Kervian				✓	✓			✓
ROSCOFF	Camping Paradis - La Pointe de Roscoff				✓				✓
ROSNOEN	Camping Domaine du Seillou	PPRSM, ZBL	✓		✓				✓
ROSPORDEN	Camping Municipal des 3 etangs		✓		✓		✓		✓
SAINT-COULITZ	Camping La Pointe		✓		✓				✓
SAINT-EVARZEC	Camping de Keromen		✓		✓				✓
SAINT-EVARZEC	Camping Vert				✓				✓
SAINT-GOAZEC	Camping du Gwaker - Camping de mon Village				✓	✓	✓		✓
SAINT-JEAN-DU-DOIGT	Camping de Pont Ar Gler				✓				✓
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Camping Le Verger de Morlaix				✓		✓		✓
SAINT-NIC	Camping du Domaine de Ker Ys	ZBL			✓				✓
SAINT-NIC	Camping Menez-Bichen - Camping Paradis	ZBL			✓	✓			✓
SAINT-PABU	Camping de l'Aber Benoit				✓				✓
SAINT-POL-DE-LEON	Camping Baie de Saint Pol - Sunelia				✓				✓
SAINT-POL-DE-LEON	Camping Ar Kleguer	ZBL			✓				✓
SAINT-RENNAN	Camping Municipal Lokournan				✓				✓

Commune	Dénomination du camping (site d'implantation)	Risques submersion marine (PPRL, PPRSM, ZBL)	Inondation continentale (PPRI, AZI)	Mouvement de terrain (PPRMT)	Tempête	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque Technologique (PPI)	Séisme (risque faible)
SAINT-YVI	Camping des Myrtilles				✓				✓
SAINT-YVI	Camping Municipal Le Bois de Pleuven - Tohapi				✓				✓
SANTEC	Camping Municipal des Dunes	PPRSM, ZBL			✓				✓
SCAER	Camping Kerisole				✓				✓
SIBIRIL	Camping du Theven				✓				✓
SIBIRIL	Camping Ar Roc'h				✓				✓
SIZUN	Camping Municipal Le Gollen		✓		✓	✓	✓		✓
TELGRUC SUR MER	Camping Pen Bellec				✓	✓			✓
TELGRUC SUR MER	Camping Panoramic				✓	✓			✓
TELGRUC SUR MER	Camping Les Mimosas				✓	✓			✓
TELGRUC SUR MER	Camping L'Armorique				✓	✓			✓
TREFFIAGAT	Camping Le Lehan	PPRL, ZBL			✓				✓
TREFFIAGAT	Camping Les Vergers de Skividen				✓				✓
TREFFIAGAT	Camping Karreg Skividen				✓				✓
TREFLEZ	Camping de KerEmma	PPRSM, ZBL			✓				✓
TREGUENNEC	Camping Municipal de Kerguellec				✓				✓
TREGUENNEC	Camping de Kerlaz				✓				✓
TREGUNC	Camping Le Suroit				✓				✓
TREGUNC	Camping VAT Domaine de la Pinede				✓				✓
TREGUNC	Camping Marvilla Park - La Pommerale de l'Ocean				✓				✓
TREGUNC	Camping Fleuri				✓				✓
TREGUNC	Camping de la Plage Loc'h Ven				✓				✓
TREGUNC	Domaine de Pendruc				✓				✓
TREGUNC	Camping G.C.U				✓				✓
TREMEOC	Celtic Village				✓		✓		✓
TOTAL CAMPINGS A RISQUES		44	16	2	258	37	17	3	258

i Les risques submersion marine correspondent aux communes concernées par un PPRL, un PPRSM ou une zone basse littorale (ZBL). Les informations présentées correspondent aux données disponibles à la date de signature de l'arrêté.

Source : Préfecture et DDTM - recensement 2025 réalisé à partir des données transmises par les communes